

**COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
(COMIFAC)**



**GROUPE DE TRAVAIL « GOUVERNANCE FORESTIERE »
D'AFRIQUE CENTRALE (GTGF)**

**Atelier d'échanges d'informations et de leçons apprises du
processus APV/FLEGT dans les pays du Bassin du Congo**

Douala, les 29 et 30 juin 2017

COMMUNIQUE FINAL

Les travaux de l'Atelier d'échanges d'informations et de leçons apprises du processus APV/FLEGT dans les pays du Bassin du Congo, sous l'égide du Groupe de Travail Gouvernance Forestière de la COMIFAC se sont tenus les 29 et 30 juin 2017 à l'hôtel Prince de Galle à Douala, en République du Cameroun.

Organisé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec l'appui financier de la Coopération Allemande, à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC et du Programme Régional Forêts du WWF, l'atelier a réuni une vingtaine (20) de participants regroupant : (i) les points focaux APV/FLEGT en provenance des pays membres de la COMIFAC engagés dans ledit processus (Cameroun Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo) ; (ii) les représentants des coordinations nationales de la COMIFAC (Cameroun et Gabon) ; (iii) un représentant de la société civile (Congo) ; (iv) une personne ressource ; (v) les représentants des opérateurs économiques de la filière bois (Cameroun) ; (vi) les représentants des principales organisations partenaires techniques et financiers de la COMIFAC : GIZ et WWF.

L'objectif général dudit Atelier était de relancer le processus APV/FLEGT dans les cinq (5) pays du Bassin du Congo engagés par ledit processus.

Les travaux se sont déroulés en quatre (04) principales séquences, à savoir, la cérémonie d'ouverture, les exposés en plénière, les travaux de groupes, leur restitution en plénière et la cérémonie de clôture. La présidence des travaux était assurée par Monsieur Ekane Cosmas NZUOBONTANE, Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC, représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, empêché, et la modération par le facilitateur du Groupe de Travail Gouvernance Forestière, Monsieur ASSEMBE MVONDO Samuel.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions prononcées par Monsieur Samuel MAKON WEIHONG, Conseiller Technique Régional GIZ au Bureau d'Appui à la COMIFAC et Monsieur Ekane Cosmas NZUOBONTANE, Directeur Administratif et Financier de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale.

Après l'ouverture de l'atelier, les participants ont suivi le premier exposé portant sur la Photographie globale du processus APV/FLEGT à travers le monde présenté par Monsieur ASSEMBE MVONDO Samuel. Cet exposé a fait ressortir que : i) l'Indonésie est le seul pays à travers le monde à avoir déjà émis une licence APV/FLEGT ; ii) dans les autres pays d'Asie (Malaisie, Vietnam, Myanmar, et Laos), Amérique et Caraïbes (Guyana et Honduras) et Afrique (Ghana et Liberia), le processus est plombé par les contraintes politiques, technologiques et opérationnelles.

Par la suite, les participants ont suivi une série d'exposés sur le statut du processus APV/FLEGT dans chacun des cinq pays de la sous-région y engagés : 1) Cas du Cameroun présenté par Monsieur KANGA MEDJO Serge Patrick (Point Focal APV/FLEGT), a mis en exergue que :

- Le pays est dans la phase de mise en œuvre de l'APV ;
- Le Système de Vérification de la Traçabilité (SVT) devrait être livré au mois d'octobre 2017 ;
- Les principaux problèmes rencontrés sont : le retard du développement de l'application du SIGIF 2 ; l'applicabilité des grilles de légalité ; la mise à jour

régulière du site web de l'APV/FLEGT et la mise en place d'un système de collecte des données statistiques du marché intérieur du bois (MIB).

2) Cas du Congo présenté par Monsieur NGASSEMBO Adolphe (Point focal APV/FLEGT), a fait ressortir les points suivants :

- Le pays est dans la phase de mise en œuvre de l'APV ;
- Le développement et le déploiement du système informatique de vérification de la légalité est en cours ;
- L'audit indépendant du système (AIS) a démarré en 2016 ;
- Les principaux problèmes rencontrés sont : les réformes politiques et du cadre législatif et règlementaire restent à finaliser ; le fonctionnement du secrétariat technique ; le financement du SVL.

3) Cas du Gabon présenté par Mme Nathalie NYARE ESSIMA (Point focal APV/FLEGT), a mis en exergue les faits saillants suivants :

- Le Gabon et l'UE ont repris les séances de négociations après leur interruption ;
- La réforme de la législation forestière a été lancée depuis 2015 est en cours de finalisation ;
- Les problèmes saillants rencontrés sont : la non- représentation de toutes les administrations sectorielles au sein du comité mis en place ; de nombreux changements institutionnels et des personnels commis aux APV/FLEGT ; l'absence d'une ligne budgétaire spécifique aux APV/FLEGT ; la précarité des financements des partenaires.

4) Cas de la RD Congo présenté par Monsieur ATUKWA BENGU Thomas (Juriste en service à la Coordination nationale COMIFAC), a insisté sur les faits suivants :

- La précarité des financements des partenaires ;
- Les lenteurs dans les négociations entre l'UE et la RD Congo ;
- Un contexte institutionnel mouvant ;
- Un défaut de budget spécifique.

5) Cas de la République Centrafricaine présenté par Monsieur DEGUENE Bruce (Chargé de Programme Forêts WWF, RCA). Il est ressorti que :

- le pays sort d'une période de guerre civile qui a mis en léthargie l'application du processus APV/FLEGT ;
- le pays est dans la phase de mise en œuvre ;
- Il doit finaliser les réformes juridiques en vue de compléter la grille de légalité ;
- Il doit mobiliser les financements nécessaires en vue de la mise en place du système de vérification de la légalité ;
- Il doit renforcer la publication des informations sur l'APV dans le site web.

La session de l'après-midi du premier jour s'est focalisée sur d'autre série de présentations. Tout d'abord par le Groupement de la filière bois du Cameroun (GFBC), a fait l'implication des opérateurs économiques dans toutes les phases de l'APV/FLEGT du Cameroun. Ensuite, la présentation du WWF, s'est articulée sur les appuis multiformes du Programme Forêts dans la sous-région en général, et la RCA en particulier. En outre, la contribution de la société civile au processus APV/FLEGT a été déroulée par le coordonnateur du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), une ONG Congolaise.

Aux termes des travaux de groupes organisés autour des problèmes dégagés lors des présentations pays, dans la matinée du deuxième jour, les participants ont, à l'unanimité, réaffirmé l'importance et l'utilité des APV/FLEGT pour les pays du Bassin du Congo, l'adhésion et la détermination des pays à mettre en œuvre le processus APV/FLEGT.

Au regard des problèmes identifiés, ils recommandent que :

- Le maintien d'un dialogue permanent entre les pays membres de la COMIFAC engagés dans le processus APV/FLEGT et l'Union Européenne afin de finaliser, à court terme, les systèmes de vérification de légalité en cours de développement ;
- La finalisation de la révision et de la réforme réformes des politiques et législations forestières entamées dans les pays de l'espace COMIFAC ;

- L'accélération du processus de révision des grilles de légalité adaptées dans l'optique du renouvellement des présents accords ;
- La mobilisation des ressources financières propres par les pays membres de la COMIFAC engagés dans les APV/FLEGT, ainsi que des ressources externes spécifiques afin de juguler la précarité de financements qui plombe le processus ;
- Le soutien de la COMIFAC et de la CEEAC aux efforts de la RD Congo dans la relance des négociations avec l'Union Européenne ;
- La mise en place par le Gabon un Comité APV/FLEGT intersectoriel.

Une dernière communication faite en session plénière, portant sur les leçons apprises du processus APV/FLEGT et le Guide sous-régional de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique centrale faite par Monsieur BIGOMBE LOGO Patrice (consultant et expert du GTGF). Elle a fait ressortir deux principales leçons : les impacts positifs du processus dans les pays de l'espace COMIFAC et ses principales difficultés. Ensuite, elle a dégagé les priorités pour la période 2017- 2018 pour les pays APV/FLEGT de la sous-région, (1)lancer/finaliser les audits FLEGT dans certaines entreprises forestières, (2)finaliser les systèmes de traçabilité adaptés et simples, (3)faire un plaidoyer pour faire aboutir les réformes des politiques et législations forestières déjà enclenchées ; (4) mettre en place un mécanisme de financement durable de l'APV/FLEGT au niveau de chaque pays ; (5) intégrer la Chine dans les discussions sur le FLEGT et (6)préparer la révision prochaine des accords existants.

Une cérémonie de clôture a suivi l'adoption des recommandations sus- énoncées. Elle a été ponctuée d'un mot de remerciement et d'encouragement du Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC à l'endroit des participants pour l'effectivité de leur contribution et la bonne ambiance qui a régné tout au long des travaux ; il a toutefois souligné que le défi majeur qu'il reste à relever est la mise en œuvre intégrale et la délivrance des licences APV/FLEGT par les pays de la sous-région. Dans cette perspective, la COMIFAC promet d'accompagner les Etats de l'Afrique Centrale à travers un plaidoyer efficace auprès des partenaires.

Fait à Douala le 30 juin 2017,

LES PARTICIPANTS.